



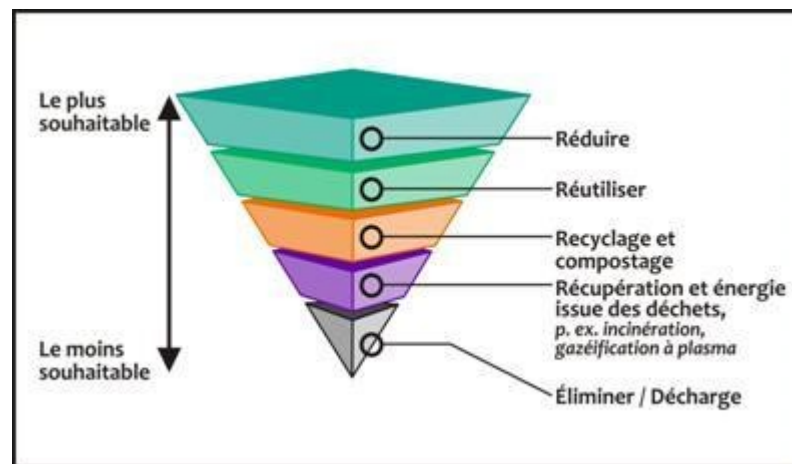
ENQUÊTE 2017
DONNEES 2016/17

La prévention des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes AuRA

La **prévention** de la production des déchets est l'ensemble des mesures et actions, situées en amont des opérations de collecte et de traitement des déchets, qui visent à réduire les quantités de déchets produits et leur nocivité.

La hiérarchie des modes de traitement des déchets consiste à privilégier dans l'ordre :

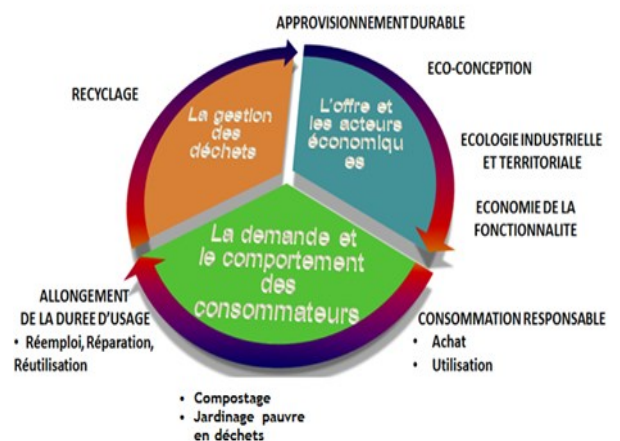
- la prévention,
- la préparation en vue de la réutilisation,
- le recyclage et la valorisation des déchets organiques par retour au sol,
- toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique,
- l'élimination (article 4 de la directive, article L.541-1 du Code de l'environnement).



La prévention de la production des déchets s'inscrit complètement dans le concept **d'économie circulaire** qui a pour objectif de rompre avec la logique linéaire qui prévaut : extraire, fabriquer, consommer, jeter. Face à l'épuisement de nos ressources, l'économie circulaire propose de produire autrement, en intégrant une exigence écologique à tous les niveaux, de la conception, en passant par la production, jusqu'au recyclage.

L'économie circulaire se décline en 3 piliers (l'offre et les acteurs économiques, la demande et le comportement des consommateurs, la gestion des déchets) et en 7 axes.

La réduction de la production des déchets s'effectue au niveau de l'offre (de la conception à la production), de la demande et du comportement.



POUR ALLER PLUS LOIN

www.sindra.org / Les déchets en Auvergne-Rhône-Alpes, Déchets non dangereux / Prévention

www.sinoe.org / www.ademe.fr

Contexte réglementaire

Au niveau européen, la prévention de la production de déchets, est portée par la Directive cadre sur les déchets (2008/98/CE) adoptée en novembre 2008.

- [le programme national de prévention des déchets](#)
- [le décret PLP de juin 2015](#)

Au niveau national, le plan déchets 2020 élaboré par le Conseil national des déchets, définit un volet prévention. Appelé programme national de prévention des déchets, il a été publié au Journal Officiel du 28 août 2014.

- [la loi de transition énergétique pour la croissance verte](#)

Les thématiques prioritaires du **programme national de prévention des déchets** concernent les déchets du BTP, l'allongement de la durée de vie des produits, leur réparabilité, leur éco-conception, ou la mise en place de systèmes de consigne.

Observatoire



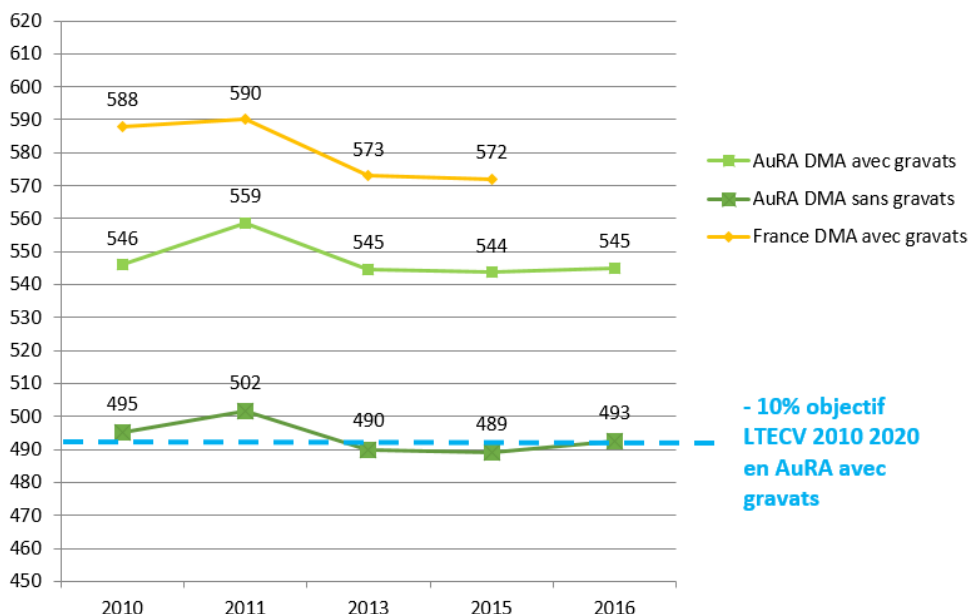
SINDRA, l'observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes a commencé à suivre les actions des collectivités sur la Prévention des déchets en 2007 (données 2006 pour Rhône-Alpes). En 2016, l'Observatoire s'est étendu à l'Auvergne.

Depuis 2016, SINDRA utilise la base de données SINOE pour collecter les données.

Environ 230 collectivités ont transmis, au moins partiellement, des données ; ces collectivités représentent 97 % de la population.

1 - Evolution de la production des déchets ménagers et assimilés en Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2010

Ratios par habitant INSEE des tonnages collectés de 2010 à 2016



OBJECTIF LTECV
Loi Transition Énergétique pour la croissance verte
- 10% en kg/hab. de DMA* en 2020 par rapport à 2010 soit 491 kg/hab. INSEE en Auvergne-Rhône-Alpes.

*En 2016 en AuRA 545 kg/hab. INSEE (507 kg/hab. DGF)
- 0.2 % entre 2010 et 2016 avec déblais et gravats*

France 2015 : 572 kg/hab. INSEE avec gravats et 518 kg/hab. sans gravats

Il reste 4 ans pour infléchir la courbe des DMA, c'est pourquoi l'ADEME accompagne les collectivités qui s'engagent dans des démarches territoriales **zéro déchet zéro gaspillage** et des contrats d'**objectif déchet et économie circulaire (CODEC)**. Cf. page 7.

* DMA : définition retenue par la loi est celle d'EUROSTAT

Ensemble des déchets produits par les ménages et les activités économiques et qui sont collectés par la SPGD, en déchèteries ou en PAP (collecte d'encombrants, déchets verts, déblais et gravats)

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/cadre-general-prevention-des-dechets#e2>

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/loi-transition-energetique-croissance-verte>

2 - Compostage domestique

Le compostage **individuel**

- Plus de 90 % de la population régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes concernée par l'acquisition d'un composteur à prix préférentiel par sa collectivité.
- Environ 260 000 composteurs distribués jusqu'en 2016 par les collectivités.
- Avec 45 200 tonnes de biodéchets compostés, cette action est la plus efficace en terme de tonnages détournés de la collecte publique des ordures ménagères. Ce chiffre est sous-estimé car il ne prend pas en compte les déchets compostés en tas ou avec des composteurs privés.



L'enjeu des collectivités est aujourd'hui de faciliter et de maintenir la pratique du compostage individuel sur son territoire.



Le **lombricompostage**

- 26 collectivités concernées en 2016.
- 1730 lombricomposteurs distribués jusqu'en 2016.
- 350 t de déchets évités selon les estimations de l'ADEME*.

Là encore, ne sont pas comptabilisés les lombricomposteurs acquis directement.



Le compostage **partagé**

- 108 EPCI ont mis en place des opérations de compostage en pied d'immeuble, en quartier résidentiel, ou chez de plus gros producteurs type collège, maison de retraite, hôpital, etc.
- Plus de 2 000 sites sont référencés.
- 2 000 t de déchets évités selon les estimations de l'ADEME*.

Certaines collectivités, pour encourager les pratiques du compostage, proposent des formations de référents de site, de guides composteurs et de maîtres composteurs.

Plus de 2 000 maîtres et guides composteurs sont référencés en AuRA en 2016.

* Les estimations sont réalisées sur la base des ratios suivants :
Compostage individuel : 175 kg/foyer équipé/an
Compostage partagé : 83 kg/foyer participant/an ou 1 tonne/site/an
Lombricompostage : 80 kg/foyer équipé/an

POUR ALLER PLUS LOIN

www.sindra.org / Les déchets en Auvergne-Rhône-Alpes, Déchets non dangereux /

Prévention

www.sinoe.org / www.ademe.fr

Réseau du Compost Citoyen Auvergne-Rhône-Alpes

Promouvoir, amplifier et professionnaliser la pratique de gestion de proximité sur la région.

Les membres de ce réseau sont des personnes morales (collectivités / associations / entreprises) qui participent à un projet commun de développement du compostage /paillage soutenu par l'ADEME.

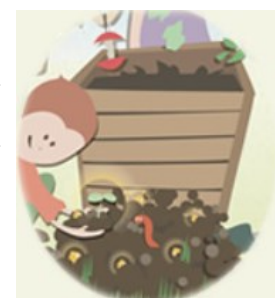
Les actions de ce réseau se déclinent ainsi :

- **harmoniser** les dynamiques de compostage/paillage,
- **transmettre** des savoirs, savoir-faire et savoir-être favorisant la participation des citoyens,
- **accompagner** les collectivités/institutions et le secteur privé dans le développement du compostage/paillage,
- **communiquer et valoriser** les pratiques de gestion de proximité des biodéchets (compostage/paillage) auprès du grand public,
- **développer** la formation et assurer la montée en compétences des structures actives dans ce domaine,
- **accompagner et professionnaliser** de nouvelles structures intéressées par la promotion de ces activités.



Depuis son lancement officiel en mars 2015, le Réseau a organisé :

- 2 formations de maîtres composteurs (7 jours),
- l'animation de la semaine nationale « Tous au compost » en 2015, 2016 et 2017,
- le développement de l'opération régionale des « cafés compost » chez les citoyens et guides-composteurs/pailliers,
- l'animation de journées d'échanges techniques sur le compostage/paillage/jardinage au naturel,
- des séminaires croisés avec d'autres domaines professionnels connexes au compostage : urbanistes, architectes, bailleurs,
- l'animation de formations complémentaires sur les résistances au changement, le gaspillage alimentaire à partir de sites exemplaires, le compostage dans les jardins collectifs,
- l'accompagnement personnalisé de nouvelles structures professionnelles émergentes - séminaire « Jeunes pousses »,
- des outils de communication performants avec une plaquette de présentation, un site internet <https://compostcitoyen-auvergne-rhonealpes.org> et une newsletter trimestrielle.



Au delà des actions, le Réseau compost citoyen Auvergne Rhône-Alpes regroupe aujourd'hui la plupart des organismes de formation et associations actives de la grande région et 10 collectivités (Grenoble Alpes Métropole, CC Grand Lac, CC de l'Oisans, Sitom de la Vallée du Mont Blanc...). contact@compostcitoyen-auvergne-rhonealpes.org

3 - Stop pub



- **128 collectivités** ont distribué des autocollants stop pub en 2016
- **71 % de la population régionale** concernée

Cette action permet de réduire les déchets de 35 kg/foyer/an.

4 - Gaspillage alimentaire

Dans SINDRA, 53 collectivités d'AuRA en charge des déchets déclarent travailler sur le thème du gaspillage alimentaire en direction du grand public, des établissements scolaires et des établissements sociaux.

Le **réseau REGAL Auvergne Rhône-Alpes** : Manger mieux, gaspiller moins...

Nous sommes nombreux dans notre région à porter des actions pour faire évoluer les regards et les pratiques du grand public et des jeunes sur ces questions... Souvent avec énergie et engagement... mais nous avons aussi parfois la sensation d'être isolés et d'avoir tout à construire !

Le **réseau REGAL Auvergne Rhône-Alpes** a été conçu pour mettre en lien, créer des échanges et favoriser les dynamiques émergentes sur les territoires des acteurs œuvrant pour la réduction du gaspillage alimentaire à destination du grand public. Pour que chacun gagne du temps, de l'énergie et de l'efficacité !

Une centaine de personnes engagés pour la réduction du gaspillage alimentaire ont déjà été recensés sur la région.

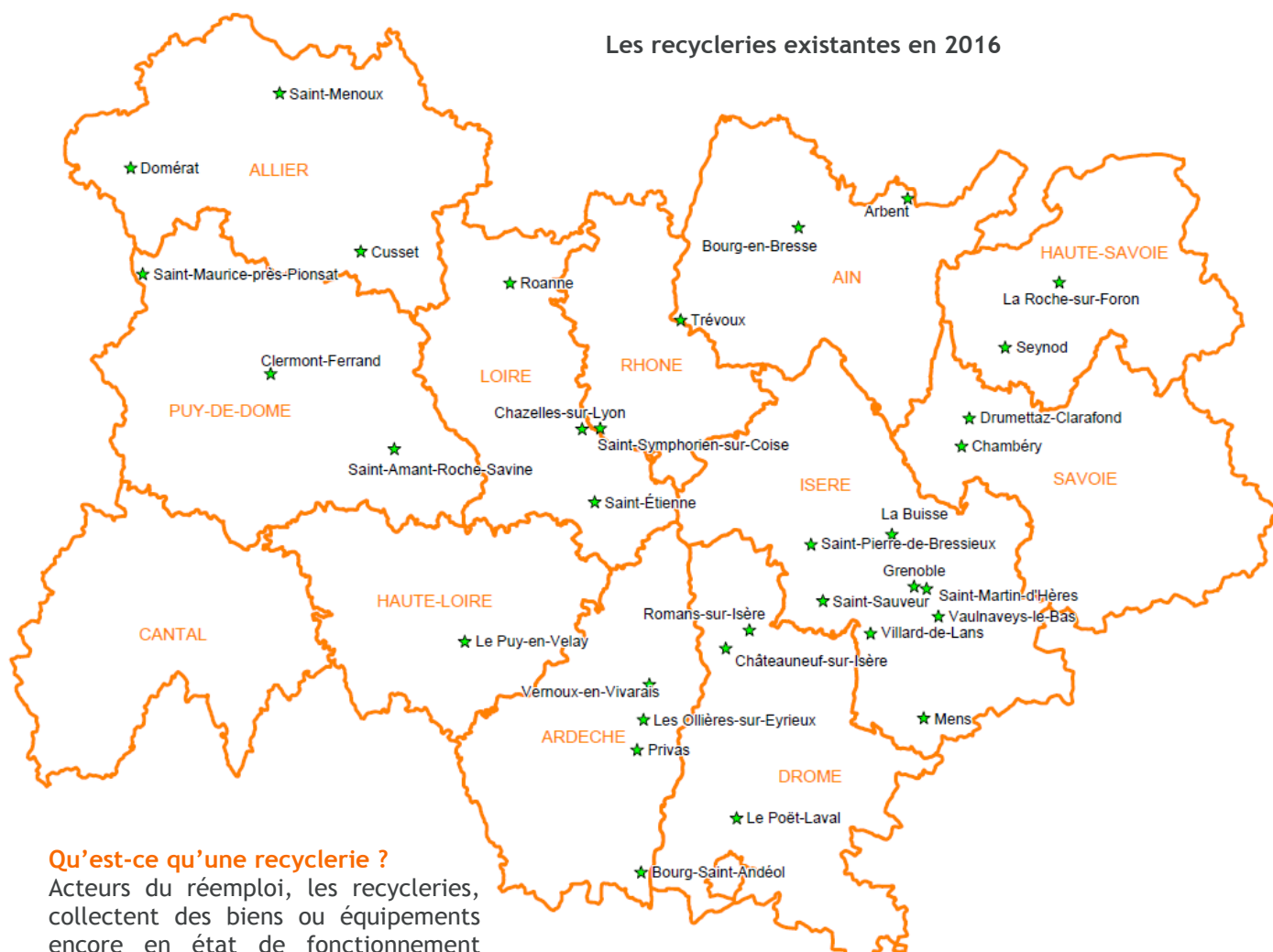
L'ADEME et la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes ont souhaité accompagner la FRAPNA AuRA dans la mise en œuvre de ce réseau régional.

La journée de lancement régionale aura lieu le 14 décembre 2017 à la Maison de l'Environnement à Lyon.



5 - Réemploi et réparation

Les recycleries ressourceries



Qu'est-ce qu'une recyclerie ?

Acteurs du réemploi, les recycleries, collectent des biens ou équipements encore en état de fonctionnement mais dont les propriétaires souhaitent se séparer, les remettent en état pour les revendre d'occasion ou en récupèrent les matériaux pour l'industrie du recyclage. Elles suivent les quantités d'objets valorisés.

Les ressourceries ont une mission supplémentaire, elles font de la sensibilisation et de l'information sur la réduction des déchets.

D'autres structures existent, associations locales, chalet du réemploi, ..., mais les tonnages valorisés ne sont pas suivis.

Les projets de recycleries en 2017/18

Les investissements ont été réalisés en 2017 pour le Tricycle à Crest (26) et PAUSECAFE à Chambon-sur-Lignon (43).

Des études ont été réalisées pour : Le Passe jardin (Grand Lyon 69), la CC Saône Beaujolais (69) et Wood Stock création (mathériauthèque 74).

D'autres projets concernent les CC de l'Arbresle, du Trièves, des vallons du Lyonnais et du massif du Vercors.

- **33 recycleries / ressourceries** recensées en Auvergne-Rhône-Alpes en 2016. Consulter [la liste et la carte détaillées sur Sindra](#).
- **8 560 tonnes entrantes** en 2016*
- **84% de ces tonnages** sont réemployés ou valorisés : 44 % en réemploi et 40 % en recyclage matière
- **Emplois : 490 ETP** (équivalent temps plein) pour environ **550 personnes en insertion**.

* pour les 29 installations ayant répondu à notre enquête en 2016

POUR ALLER PLUS LOIN

Liste et carte détaillées sur www.sindra.org / Les déchets en Auvergne-Rhône-Alpes, Déchets non dangereux / Prévention



6 - Réduction des déchets dangereux

La prévention des déchets concerne aussi la réduction de la nocivité des déchets. Les collectivités jouent un rôle évident dans la réduction des déchets dangereux allant en stockage ou en incinération en mettant en place :

- des actions de communication/information/sensibilisation sur ces déchets qui s'adressent autant aux ménages qu'aux entreprises de leur territoire (exemple : le SICTOM de MORESTEL),
- des collectes spécifiques ou en aménageant leurs déchèteries.

En 2016 la quasi-totalité des déchèteries d'AuRA accepte les déchets dangereux des ménages.

Environ **21 500 tonnes** de déchets dangereux ont été collectées, soit **2,7 kg/hab./an** (avec batteries, piles, DASRI, hors DEEE).

Certains déchets dangereux bénéficient de réseaux de collecte supplémentaires :

- les piles et accumulateurs portables avec l'éco-organisme COREPILE,
- les Médicaments Non Utilisés (MNU) collectés via les pharmacies avec l'éco-organisme CYCLAMED,
- les Déchets Diffus Spécifiques DDS des ménages avec l'éco-organisme ECODDS,
- les déchets d'activité de soins à risque infectieux avec l'éco-organisme DASTRI.

Retrouvez les chiffres clés des filières à Responsabilité Elargie du Producteur REP sur Sindra.

7 - Territoires Zéro Déchets Zéro Gaspillage et Contrats d'Objectif Déchets Économie Circulaire

Levier de mobilisation des territoires, l'appel à projets "zéro déchet, zéro gaspillage" a pour objectif d'accompagner les collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire, via la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces) autour des objectifs suivants :

- réduire toutes les sources de gaspillage,
- donner une seconde vie aux produits,
- recycler tout ce qui est recyclable.

Les **Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG)** ont été lancés en 2014 et 2015. Cf. carte page 7. 16 territoires sont concernés en AuRA soit **4.8 millions d'habitants - 61 % de la population régionale**.

Les collectivités précurseurs voulant s'engager dans une démarche territoriale d'économie circulaire et déchets sont soutenues par l'ADEME via un Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire (CODEC).

Trois fortes ambitions sont à relever :

- modifier l'offre des acteurs économiques (axe 1),
- réduire les déchets et économiser la ressource (axe 2)
- réduire les impacts sur l'environnement (axe 3).

4 collectivités sont concernées en 2017 : le SYTEC (15), le SBA (63), le SICTOM de MORESTEL (38) et le SICTOBA (07). Cf. carte page 7.

En 2018, ORGANOM (01), Chambéry métropole cœur des bauges (73), le Grand Annecy (74) , Roannais agglomération (42) et le SMOCE (15) pourraient s'engager.

POUR ALLER PLUS LOIN

REP : <http://www.sindra.org/dechets-rhone-alpes/les-dechets-non-dangereux-bilan-global>

MORESTEL : <http://www.sictom-morestel.com/moins-de-dechets/comprendre-et-agir/produits-dangereux-les-bon-gestes/>

